

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-39
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL

Mmes CALVI –THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

OBJET : Fiscalité- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

	<u>ANNEE 2025</u>	<u>ANNEE 2026</u>
Taxe Foncière Bâti :	33.77 %	33.77 %
Taxe Foncière Non Bâti :	64.09 %	64.09 %
Taxe d'habitation pour les Résidences secondaires	12.34 %	12.34 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire obligatoire fixée par la loi des finances.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Romain JEANJEAN



REPUBLIQUE FRANCAISE <i>Département l'Aveyron</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-40
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL

Mmes CALVI -THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

OBJET : Vote du budget Commune 2026

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vue d'ensemble du budget primitif 2026 de la Commune qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	417 315.56 €	450 389 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	417 315.56 €	450 389 €
INVESTISSEMENT	699 676.59 €	1 420 788.81 €
DEFICIT 2025	51 404.34 €	
RAR 2025	613 467 €	201 407.82 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 364 547.93 €	1 622 196.63 €
TOTAL BUDGET	1 781 863.49 €	2 072 585.63 €

Le budget de la Commune 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Romain JEANJEAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BUDGET COMMUNE 2026 DELIBERATION 40 2026

Date de décision: 28/04/2026

Date de réception de l'accusé 30/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260428_40

Identifiant unique de l'acte : 012-211202916-20260428-20260428_40-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120291600014-012038-BP-2026-30042026.xml (99_BU-012-211202916-20260430-20260428_40-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 40 2026 VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026 (1).doc (70_DE-012-211202916-20260430-20260428_40-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : PAGE SIGNATURES BUDGET COMMUNE 2026 .pdf (71_AN-012-211202916-20260430-20260428_40-BF-1-1_3.pdf)
PAGE SIGNATURES

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-41
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL

Mmes CALVI -THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

OBJET : Vote du budget annexe Lotissement de VEZOUEILLAC 2026

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vue d'ensemble du budget annexe 2026 Lotissement de VEZOUEILLAC qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL FONCTIONNEMENT	367 527.11 €	367 527.11 €
INVESTISSEMENT	303 500 €	320 517.11 €
DEFICIT 2025	17 017.11 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	320 517.11	320 517.11 €
TOTAL BUDGET	688 044.22 €	688 044.22 €

Le budget annexe Lotissement de VEZOUEILLAC 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Romain JEANJEAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BUDGET LOTISSEMENT 2026 DELIBERATION 41 2026

Date de décision: 28/04/2026

Date de réception de l'accusé 30/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260428_41

Identifiant unique de l'acte : 012-211202916-20260428-20260428_41-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120291600048-012038-BP-2026-30042026.xml (99_BU-
012-211202916-20260430-20260428_41-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 41 2026 VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DE VEZOUILLAC 2026 .doc (70_DE-012-211202916-20260430-20260428_41-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : PAGE SIGNATURES BUDGET LOTISSEMENT 2026 .pdf (71_AN-012-
211202916-20260430-20260428_41-BF-1-1_3.pdf)
PAGE SIGNATURE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-42
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL

Mmes CALVI-THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

OBJET : Vote du budget Transport Scolaire 2026

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la vue d'ensemble du budget 2026 du Transport Scolaire qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	15 950 €	23 200 €
<i>EXCEDENT 2025</i>	€	17 436.25
TOTAL EXPLOITATION	15 950 €	40 636.25 €
INVESTISSEMENT	19 222.36 €	
<i>EXCEDENT 2025</i>		19 222.36 €
TOTAL INVESTISSEMENT	19 222.36 €	19 222.36 €
TOTAL BUDGET	35 172.36 €	59 858.61 €

Le budget du Transport Scolaire 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Romain JEANJEAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BUDGET DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2026 DELIBERATION 42 2026

Date de décision: 28/04/2026

Date de réception de l'accusé 30/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260428_42

Identifiant unique de l'acte : 012-211202916-20260428-20260428_42-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120291600030-012038-BP-2026-30042026.xml (99_BU-
012-211202916-20260430-20260428_42-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 42 2026 VOTE DU BUDGET DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2026.doc (70_DE-012-211202916-20260430-20260428_42-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : PAGE SIGNATURES BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE 2026 .pdf (71_AN-
012-211202916-20260430-20260428_42-BF-1-1_3.pdf)
PAGE SIGNATURES

REPUBLIQUE FRANCAISE <i>Département l'Aveyron</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-43
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL

Mmes CALVI-THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

OBJET : Désignation des délégués à l'Hôpital Local Maurice Fenaille / Conseil de Surveillance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués auprès de l'Hôpital Local Maurice Fenaille siégeant au Conseil de Surveillance

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués :

M. JEANJEAN Romain, Maire
4 Impasse D'Arthemon
12520 VERRIERES

M. MOURIES Jérôme, 1^{er} Adjoint et Président de la Communauté de Communes de la Muse et des Rases du Tam
5 Rue des Glycines
12520 VERRIERES

Fait et délibéré à VERRIERES les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le MAIRE,
JEANJEAN Romain



REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2026-44
<i>Afférents</i>	09	<i>L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain JEANJEAN, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	09	

Présents : Mrs AUGUY- CHAIX-FONTAINE-MOURIES et M. UNAL
Mmes CALVI-THARREAU et UNAL

Absentes excusées : Mmes BOYER et DUCHESNE

Secrétaire de séance: Mme UNAL Natacha

Objet : Assujettissement à la TVA pour la location du local professionnel de la MAM.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA et notamment l'article 256, 260 et 261,

Considérant que les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérées de TVA (2° de l'article 261 D du CGI), mais toutefois, peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (2° de l'article 260 du CGI),

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

Décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour la location du local professionnel de la MAM sur le budget principal (BC 42900) avec la création d'un code service TVA (MAM).

Article 2 :

Dit que les déclarations seront trimestrielles.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE
JEANJEAN Romain



Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20260428-20260428_44-DE
Reçu le 30/04/2026